

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 DÉCEMBRE 2015

Excusés :

- Madame DUPERROUX Patricia, pouvoir à Monsieur BOUCHET Gérard
- Madame PÉRICHON Isabelle
- Monsieur FUMOUX Philippe, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie
- Madame FERREIRA Julie, pouvoir à Monsieur TALABARD Marc

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Questions Diverses.

- Convention de déneigement avec la commune de BARRAIS-BUSSOLLES.

1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » - Création et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance - Report de la date de prise d'effet de la compétence au 1er janvier 2016 -

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- accepte le transfert à la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » de la compétence relative à la création et la gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance, avec date de prise d'effet au 1er janvier 2016,
- approuve la modification de l'article V des statuts de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse ».

2/ Micro-crèche et RAM de Lapalisse - Transfert - Délibération de portée générale -

Compte tenu de la décision prise dans la question précédente, sous réserve de l'aboutissement de cette procédure par arrêté préfectoral, l'assemblée délibérante donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les actes relatifs au transfert de cette compétence.

3/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) - Avis sur le projet -

Le Conseil Municipal rejette par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MACHURET) le projet de fusion avec la Communauté de Communes Varennes-Forterre présenté par Monsieur le Préfet, et souhaite une intégration au sein de VVA.

Cette décision est plus cohérente pour la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » dont le bassin de vie est clairement lié à celui de Vichy ; par ailleurs, la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse », comme VVA, se sont déjà largement lancées dans la mutualisation des bâtiments / équipements et des personnels. Cette intégration ouvrirait des perspectives de développement du territoire beaucoup plus importantes, notamment sur Rhône-Alpes et à plus long terme, serait de nature à préparer l'avenir qui semble se dessiner inéluctablement autour du regroupement de 3 grands pôles dans l'Allier, dont celui de Vichy.

4/ Dérogation au repos dominical des salariés dans les commerces de détail.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail pour les dimanches suivants en 2016 :

- 3 dimanches précédant Noël (y compris pour 2015),
- les 24 et 31 juillet : spectacle son et lumière dans le parc du château,
- le 9 octobre : « embouteillage ».

5/ Indemnité Horaire pour Travail Supplémentaire (IHTS) - Modification -

La liste des grades proposée est adoptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante pour l'octroi des IHTS.

6/ Assainissement - Évolution des tarifs de redevance usager -

Compte tenu de la revalorisation annuelle appliquée par le SIVOM Vallée de la Besbre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance assainissement collectif au 1er janvier 2016 à 58,24 € HT pour l'abonnement et à 1,56 € HT pour le m³ d'eau consommé.

7/ Assainissement collectif tranche 2 - Demande de subvention -

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier et de l'Agence de l'Eau, pour la 2ème tranche de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif avenue du 8 mai 1945 (de l'Allée des Sports à la rue de Bellevue).

8/ Réhabilitation de la salle de la Grenette - Demande de subvention départementale -

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions relatives à la réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette.

9/ Restauration d'une tombe au cimetière - Demande de subvention -

L'assemblée communale autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à la remise en état de la tombe de Monsieur Gaston Commerçon, entretenue par le Souvenir Français, et autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Ministère de la Défense et du Souvenir Français.

10/ SISCOL - Avance de versement - Année 2016 -

Le Conseil Municipal est favorable au versement d'une avance au SISCOL sur les cotisations 2016 dans la limite de 150 000 €.

11/ Commission Local d'Évaluation des Charges transférées (CLET) - Validation de l'avenant n° 15 au rapport final -

L'avenant au rapport final de la CLET est présenté en séance et validé à l'unanimité.

12/ Assainissement - Admission en non-valeur -

L'assemblée délibérante accepte d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables auprès des usagers pour un montant total de 2 184,57 € sur le budget assainissement collectif.

13/ Décision Modificative n° 4 au budget 2015.

Les virements de crédits présentés sont acceptés à l'unanimité :

- ajout de 3 000 € sur le programme aménagement Salle Bellevue,
- ajout de 2 000 € sur le programme de réhabilitation du réseau pluvial au bas de l'avenue du 8 mai 1945,
- création d'un programme diagnostics accessibilité et Ad'ap : 2 600 €
- retrait de 8 400 € sur les travaux d'auvent au Centre Technique Municipal.

En assainissement, rajout de 100 € en dépenses et recettes pour la réalisation d'écritures d'ordre comptable.

14/ Chèque à encaisser.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser un chèque de 20 € émanant de ERDF correspondant à une compensation forfaitaire des préjudices de toute nature pouvant résulter de la construction d'une ligne électrique souterraine.

15/ Questions diverses.

1) Convention de déneigement avec la commune de BARRAIS-BUSSOLLES : le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention fixant les conditions de mise en place d'un service de déneigement avec la commune de BARRAIS-BUSSOLLES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait à LAPALISSE, le 11 décembre 2015

Le Maire,

